

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1093)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 214

présenté par
Mme Genevard et M. Gaymard

ARTICLE 26

Compléter l'alinéa 4 par la phrase suivante :

« Elle comporte également un volet prévention sur les risques liés à certains usages d'internet et du numérique. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que notre société a de plus en plus recours à internet et au numérique, la formation à l'utilisation des outils et des ressources numériques doit absolument comprendre un volet prévention afin de sensibiliser les enfants aux risques et aux dangers d'une mauvaise utilisation.